

Déclaration préalable CGT

Conseil de perfectionnement du GRETA Métropole

8 janvier 2021

La loi sur la Liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 a structurellement bouleversé la formation professionnelle continue, comme la formation par apprentissage.

La carte des formations (ouvertures/fermetures) par apprentissage est désormais de la responsabilité des branches professionnelles via leur OPCO. Le financement des CFA est désormais lié au nombre de contrat signé. La collecte de la taxe d'apprentissage est, elle aussi, modifiée au travers d'une nouvelle contribution unique des entreprises. Comme nous avons pu le connaître par le passé dans le cadre de la formation continue avec le passage en marché et appels d'offres, l'apprentissage, pourtant encore dans la formation initiale, s'organise de façon ultra concurrentielle entre CFA puisqu'il n-y aura plus d'instance de régulation à l'échelon régional.

Au niveau des droits nouveaux pour les jeunes, mis à part la possibilité de pouvoir signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans et de pouvoir entrer pendant six mois en centre formation sans contrat de travail signé, nous constatons une baisse de leur protection notamment en matière de santé et de sécurité au travail ainsi qu'en termes de droits du travail.

Ce premier conseil de perfectionnement du GRETA CFA de la Métropole de Lyon se fait donc dans cette dynamique si nous pouvons l'appeler ainsi.

Ces choix d'organisation, de structuration sont-ils à la hauteur des enjeux auxquels nos jeunes, nos territoires, sont confrontés aujourd'hui ?

Nous n'allons pas refaire la loi de 2018, ici, en conseil de perfectionnement. Mais nous tenons à rappeler des priorités qui nous semblent importantes dans une période où les premières victimes de la crise issue de la pandémie de COVID, sont les jeunes. Et les jeunes les moins formés.

En matière d'offres de formation, il est primordial de maintenir et développer une offre sur les niveaux CAP en priorité. L'apprentissage est souvent cité comme le système offrant une meilleure insertion sur le marché du travail. Si c'est effectivement le cas, qu'on l'oriente pour les jeunes qui en ont le plus besoin.

En matière de service public, plus que les autres CFA privés, le GRETA CFA, doit offrir à ces jeunes une formation de qualité afin de sécuriser leur parcours de formation vers l'obtention du diplôme. Il doit ainsi lutter contre le décrochage en formation, contre les ruptures de contrat d'apprentissage avec l'aide des autres services de l'Etat quand cela est nécessaire (Inspection du travail/Direccte).

Ses équipes de formateurs doivent être diplômés, avoir de l'expérience et stables. Des éléments essentiels à une continuité pédagogique pour assurer un accompagnement vers la réussite des jeunes.

A ce sujet, la refondation du réseau des GRETA et des deux CFA existants dans l'académie (le CFA AL et le CFA Rabelais) dans un seul réseau GRETA CFA risque d'avoir un impact sur la situation des personnels des CFA.

Sur le CFA F.Rabelais, l'annonce a été faite que celui-ci devenait le GRETA François Rabelais appuyé sur le GIPAL (Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Lyon). Ceci impliquerait une importante modification des obligations des personnels, notamment concernant les obligations de service. Le contrat des personnels enseignants prévoyait 648 heures annuelles de face à face pédagogique, ce qui permettait un suivi de qualité. A ce jour, de nombreuses activités faites par les enseignants ne sont pas prises en compte comme l'évaluation des préacquis des stagiaires, évaluation des CCF, activités de communication externe... Leurs obligations de service, dans le cadre de cette refondation, serait portée à 810 heures. Ceci suscite de nombreuses interrogations concernant les futures obligations des personnels.

Les interrogations concernent notamment le calendrier de renouvellement et de modification éventuelle de leur contrat, la définition de leurs missions (place respective de de la formation professionnelle continue et initiales), leur future grille indiciaire, le nombre d'heures à réaliser face aux élèves mais également la variation de la prise en compte des heures en fonction du niveau. Si enseigner à des BTS demande d'être qualifié et à jour des formations nouvelles, les efforts à fournir pour enseigner à des élèves de CAP ne sont pas moindres. Les personnels souhaitent une clarification de leurs missions qui s'appuient sur des discussions dont les personnels enseignants doivent être partie prenante. Il leur a été aussi présenté un objectif d'être opérationnels dès la rentrée 2021. Ceci entraîne une crainte d'avoir à avancer à marche forcée. Face au manque de financement des OPCO, les personnels s'interrogent à propos de la future carte de formation.

Avec de nombreux liens entre les établissements supports des lycées Aiguerande de Belleville ou Hélène Boucher, les enseignants craignent une possibilité d'imposer la mobilité sur tout le territoire, et une altération de leur conditions de vie et de travail.

Pour notre organisation syndicale, la refondation ne peut avoir lieu sans maintien à l'identique des contrats de travail, du temps de travail, des rémunérations, comme de l'ancienneté des personnels des CFA.

Bâtir un nouveau réseau GRETA CFA à partir d'une régression sociale pour ses personnels serait pour notre organisation syndicale, un très mauvais message envoyé dans un contexte social des plus tendus.